



Fièvre catarrhale ovine

En octobre 2023, la Belgique a perdu son statut de pays indemne de fièvre catarrhale ovine suite à la présence de cas dans notre territoire (sérotypage 3 du virus de la FCO).

Afin de prévenir la propagation de la maladie (transmise par des vecteurs du type Culicoides/moucheron), le médicament vétérinaire immunologique Syvazul BTV 3 sera (très) prochainement disponible en Belgique. Son utilisation est autorisée pour une période d'un an ou jusqu'à ce qu'un vaccin titulaire d'une Autorisation de Mise sur le Marché soit disponible.

La vaccination étant réalisée sur base volontaire, il est conseillé de prendre contact avec votre vétérinaire afin de commander les doses nécessaires.

⚠ Ce vaccin ne permet pas les certifications pour l'export mais permet de protéger les bêtes contre les signes cliniques et la mortalité.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire.